



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.DEC/10/08
29 octobre 2008

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

36ème séance commune du FCS et du CP
FSC-PC Journal No 23, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION No 10/08
ATELIER DE L'OSCE SUR UNE APPROCHE GLOBALE DE L'OSCE
POUR LE RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Rappelant la Décision No 3/04 du Conseil ministériel sur la lutte contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes, dans laquelle les États participants sont invités à échanger des informations sur l'utilisation d'Internet à des fins terroristes et à identifier des stratégies possibles de lutte contre cette menace ;

Rappelant la Décision No 7/06 du Conseil ministériel sur la lutte contre l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes, dans laquelle les États participants expriment leur préoccupation au sujet des attaques continues de pirates informatiques et sont appelés à prendre toutes les mesures appropriées pour protéger les infrastructures et réseaux vitaux d'informations sensibles contre la menace de cyberattaques,

Conscient de l'importance de l'échange d'informations entre les États participants sur les approches et les pratiques nationales concernant la cybersécurité et s'appuyant sur les dispositions contenues dans les décisions susmentionnées du Conseil ministériel relatives à l'échange d'informations et à la coopération entre les États participants pour contrecarrer l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes, qui pourraient contribuer encore davantage à une transparence accrue entre les États participants,

Rappelant le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, dans lequel les États participants ont reconnu que la sécurité est indivisible et que la sécurité de chacun d'entre eux est indissolublement liée à la sécurité de tous les autres,

Décide :

1. D'organiser un atelier de l'OSCE sur une approche globale de l'OSCE pour le renforcement de la cybersécurité, qui devra avoir lieu à Vienne les 17 et 18 mars 2009 avec la participation des organisations internationales compétentes et conformément à la description succincte de l'atelier annexée à la présente décision ;

2. De prier le Secrétariat de l'OSCE d'apporter son appui pour l'organisation de cet atelier ;
3. D'inviter les États participants à envisager de verser des contributions extrabudgétaires pour l'atelier susmentionné.

ATELIER DE L'OSCE SUR UNE APPROCHE GLOBALE DE L'OSCE POUR LE RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ

Vienne, 17 et 18 mars 2009

L'Atelier de l'OSCE sur une approche globale de l'OSCE pour le renforcement de la cybersécurité, qui se tiendra en mars 2009, permettra de promouvoir une approche globale du renforcement de la cybersécurité dans la région de l'OSCE.

Il se tiendra aux fins suivantes :

1. Sensibiliser davantage les États participants de l'OSCE aux mesures concrètes qui peuvent être prises pour renforcer la cybersécurité ;
2. Échanger entre les États participants de l'OSCE et les acteurs/organismes internationaux compétents des informations sur les pratiques nationales en matière de cybersécurité ;
3. Présenter les mesures défensives possibles, les enseignements tirés et les meilleures pratiques en la matière ;
4. S'attacher essentiellement à déterminer le rôle que pourrait jouer l'OSCE dans une telle approche globale du renforcement de la cybersécurité et à définir des mesures concrètes en vue d'une éventuelle action complémentaire de tous les organes compétents de l'OSCE.